

Droit fiscal 1

Course title - Intitulé du cours	Droit fiscal 1
Level / Semester - Niveau /semestre	L2 / S2
School - Composante	Ecole d'Economie de Toulouse
Teacher - Enseignant responsable	Florence CROUZATIER DURAND
Other teacher(s) - Autre(s) enseignant(s)	
Lecture Hours - Volume Horaire CM	24h
TA Hours - Volume horaire TD	
TP Hours - Volume horaire TP	
Course Language - Langue du cours	Français
TA and/or TP Language - Langue des TD et/ou TP	Français

Teaching staff contacts - Coordonnées de l'équipe pédagogique :

florence.crouzatier@ut-capitole.fr, bureau AR147Ter

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

Mail, sortie de cours, rdv

Course's Objectives - Objectifs du cours :

Il s'agit de comprendre et connaître les grands principes du droit fiscal, permettant à l'Etat de prélever des impôts et des taxes. Le principe du consentement du peuple à l'impôt est à cet égard fondamental et sera l'objet de l'introduction de ce cours. Seront également présentées la notion d'impôt, sa fonction au 21^{ème} siècle et les classifications des impôts. Seront ensuite présentés l'administration fiscale ainsi que le système fiscal français dans ses grandes lignes. Cela permet de comprendre les principes et techniques du droit fiscal, les relations entre l'administration fiscale et le contribuable, les pouvoirs de l'administration fiscale visant à éviter toute fraude, toute évasion fiscale, qui sont au cœur de cet enseignement. Des exemples de régimes d'imposition sont enfin analysés : impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, TVA notamment.

Prerequisites - Pré requis :

Aucun

Practical information about the sessions - Modalités pratiques de gestion du cours :

Ordinateurs acceptés

Participation des étudiants souhaitée

Arrivées tardives à éviter.

Grading system - Modalités d'évaluation :

L'examen terminal : examen écrit de contrôle des connaissances sur le cours.

Bibliography/references - Bibliographie/références :

A. Baudu, Droit fiscal, Gualino, 2018. M. Collet, Droit fiscal, PUF, 2020. T. Lamulle, Fiscalité, Gualino, 2018.

Session planning - Planification des séances :

Chaque semaine deux séances de cours (1h30 chacune) pendant 8 semaines

Distance learning – Enseignement à distance :

En cas de nécessité, un enseignement à distance sera assuré en mobilisant : Classe en ligne interactive ainsi que QCM et exercices en ligne mais aussi chats et forum.